

enquête soit faite et, s'il s'agit de questions techniques, il y a, parmi le personnel de l'Auditeur général, des gens qui sont capables de s'en occuper. Je crois que c'est là une bonne idée. S'il nous vient de bonnes idées comme celle-là, nous devrions les faire connaître à l'Auditeur général et obtenir son opinion.

M. MCGEE: Permettez-moi de revenir au terme utilisé par M. Sellar lorsqu'il a dit que les employés civils redoutent le Comité. Je me demande si l'opinion n'est pas exprimée en des termes un peu trop forts. J'ai l'impression que cela suggère quelque chose que je n'aimerais pas répandre. Peut-être une meilleure description serait-elle de dire que notre Comité agit comme chien de garde et l'implication serait ainsi moins prononcée.

M. SELLAR: Question d'opinion. De fait, vous sous-estimez votre importance auprès du service public. L'employé civil redoute toute publicité adverse, ou tout ce qui pourrait être considéré comme tel, que ce soit le cas ou non.

La publicité qui entoure le présent comité fait sa force. Vous ne pouvez pas rejeter une dépense. La Chambre des communes le pourrait. Votre position légale vous permet simplement de recommander des mesures. Vous savez que la Chambre prend rarement l'initiative. Elle dira au ministre des Finances: "A vous de corriger cette situation."

Du moment que vous avez fait connaître la situation, cela suffit. Vous êtes parvenus à vos fins, vous avez inspiré une crainte du Seigneur, si l'on peut dire, au service public.

M. WINCH: Croyez-vous vraiment que ce soit le cas en ce qui concerne le Comité. Au cours des quelques minutes qui restent... cela relève, je suppose, du paragraphe 4, pouvez-vous nous dire si vous vous êtes rendu compte que les intéressés ont donné suite à nos recommandations de l'an dernier?

M. SELLAR: Deux recommandations ont été faites l'an dernier. L'une concernait la façon de présenter les comptes publics; l'autre, la manière d'établir les prévisions budgétaires. Dans les deux cas, vous avez demandé au ministre des Finances d'étudier la possibilité de présenter un rapport à la présente session du Comité des comptes publics.

Même si cela ne me concerne pas, je me suis informé hier si les rapports sont prêts. On m'a répondu qu'ils étaient en préparation. Alors je sais que votre rapport n'a pas été ignoré.

Je ne me souviens pas des autres matières auxquelles on aurait pu donner suite. Je crois que le Comité sous-estime sa propre importance auprès du service public.

Le PRÉSIDENT: Le ministère des Finances a-t-il, à votre avis, considéré sérieusement les propositions formulées par notre Comité, l'an dernier?

M. SELLAR: Je n'en ai pas causé avec le ministre ou le sous-ministre, mais je connais suffisamment le ministère des Finances, puisque j'en ai déjà fait partie, pour savoir qu'il ne se sent pas libre de passer outre aux directives du Comité des comptes publics et qu'il est de son intérêt, dans chaque cas, d'appuyer le Comité et de donner suite à ses recommandations.

Le PRÉSIDENT: La prochaine séance du Comité aura lieu mercredi matin 18 mars, à 9 heures et demie. Elle sera, je l'espère, tenue dans la même pièce que l'an dernier.